

Le 1^{er} janvier 1860, les limites de Paris sont déplacées du mur des fermiers généraux à la muraille de Thiers. Bien que traditionnellement considéré comme une composante de l'« haussmannisation », cet aspect de la transformation de la capitale sous le Second Empire a jusqu'ici nettement moins retenu l'attention que les grandes percées. Alors que ces dernières visaient notamment à dégager le centre de la ville, ses marges semblaient cette fois plus directement concernées. Événement marquant de l'histoire de Paris, l'extension décidée en 1859 a laissé dans le paysage urbain de l'agglomération parisienne une empreinte durable. Cet ouvrage se propose de publier, et de placer au centre d'une enquête particulière, des documents inédits qui renouvellent la lecture de cette décision. Ces derniers sont conservés dans deux cartons d'archives de la sous-série F² des Archives nationales, réservée aux papiers de l'administration départementale du ministère de l'Intérieur. Il s'agit d'une collection de registres résultant des enquêtes publiques menées en février 1859 dans le but de recueillir les observations des habitants concernés par le projet d'agrandissement de Paris. Les écrits consignés dans ces registres constituent les principales traces parvenues jusqu'à nous des réactions citoyennes à ce projet gouvernemental¹.

Des considérations qui mêlent étroitement intérêts scientifiques et motivations liées au présent incitent aujourd'hui à faire retour sur ces documents, déjà utilisés marginalement en tant que sources², pour en faire des objets d'analyse à part entière et leur consacrer une étude particulière. S'ils éclairent un pan des modalités de la prise de décision, ces documents montrent également l'existence

1. Voir à la suite de cette introduction, p. 157 *sqq.*

2. La plupart des ouvrages historiques qui ont abordé la question de l'annexion les ignorent. Parmi ceux qui y font référence, on peut mentionner notamment, par ordre chronologique : *Préfecture du département de la Seine. Commission d'extension de Paris. Aperçu historique*, Paris, Imprimerie Chaix, 1913, p. 141-142, un ouvrage sans mention d'auteur mais traditionnellement attribué à l'architecte de la Ville de Paris Louis Bonnier (1856-1946) et au responsable de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (BHVP dans ce qui suit) Marcel Poète (1866-1950) ; Jeanne GAILLARD, *Paris, la ville (1852-1870)*, Paris, L'Harmattan, 1997 (publication d'une thèse soutenue en 1975), p. 94-101 ; Jean GAY, « L'extension des limites de Paris (1859) », in Coll., *La charte de Beaumont et les franchises municipales entre Loire et Rhin, Actes du colloque organisé par l'Institut de recherche régionale de l'Université de Nancy II (Nancy, 22-25 septembre 1982)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1988, p. 321-365.

d'une opposition à la mesure envisagée et renseignant sur les raisons de la résistance rencontrée. Consacrer aux paroles des habitants un livre qui les donne à lire et à voir participe de la volonté d'exhiber les preuves de cette opposition passée sous silence par l'historiographie et de s'emparer des vertus de la publication pour tenter de faire revivre les points de vue des perdants. Si les propos tenus par les autorités de l'époque sur cet événement ont en effet donné lieu à des publications officielles dont le contenu a été massivement relayé par les recherches historiques, les avis exprimés par la population sont, quant à eux, jusqu'ici restés largement confinés aux registres manuscrits destinés à les enregistrer³. Ces voix ont été doublement étouffées, d'abord dans le temps court de la procédure administrative et législative qui a suivi leur énonciation, puis par le dédain de longue durée que leur ont témoigné les historiens spécialistes de Paris ou du Second Empire.

Redonner une certaine publicité aux arguments et réflexions développés par les opposants vise principalement à restituer l'existence d'une pluralité de points de vue sur la réforme engagée et à enrichir l'analyse de ses enjeux. Les documents ici rassemblés montrent que, loin d'être une simple formalité administrative ou une mesure consensuelle, la décision de créer un Grand Paris délimité par les fortifications fut largement controversée et mit aux prises des partisans et des opposants, mus par des intérêts variés. Changer les limites administratives de la capitale n'était pas une opération neutre ou anodine, mais au contraire une décision sous-tendue par des enjeux enchevêtrés les uns dans les autres, de nature tout à la fois politique, symbolique, financière, urbanistique et sociale. Elle donna lieu à des échanges d'arguments et à une lutte entre adversaires de tailles inégales. Tenants et opposants de l'extension de la commune de Paris développèrent des stratégies propres, en vue de promouvoir ou au contraire de combattre la réforme projetée, chacun avec les moyens dont il pouvait disposer. Le combat suscita la production de nombreux écrits, à la fois dans le cadre de la procédure administrative de consultation mise en place par les autorités et en dehors d'elle. L'écriture de textes fut en effet la ressource principale mobilisée dans cette bataille, les plus puissants recourant à l'imprimé pour faire connaître leurs arguments. Pour écrire l'histoire de cet événement, l'historien dispose aujourd'hui de cette multitude de textes aux statuts et formes variés. Cette riche documentation permet désormais de mettre à distance les propos officiels qui présentent l'agrandissement de Paris comme une mesure « évidente », « logique », « naturelle » ou « inéluctable » et de rompre avec une longue période durant laquelle les déclarations des autorités ont été prises pour argent comptant.

Ce sont également le caractère peu courant des écrits consignés dans ces registres d'enquête, bien qu'ils puissent être à certains égards considérés comme « ordi-

3. Sur la manière dont l'historiographie a traité de l'annexion et les effets historiographiques de la structure archivistique consécutive de la réforme administrative de 1860, voir Nathalie MONTEL, « Chronique d'une mort non annoncée. L'annexion par Paris de sa banlieue en 1860 », *Recherches contemporaines*, 2000-2001, n° 6, p. 217-254.

naires⁴ », et les nouvelles pistes de travail qu'ils ouvrent à la recherche qui justifient leur publication. Si ces écrits constituent un matériau rare, c'est d'abord parce qu'il est peu fréquent que des citoyens s'expriment à propos de l'espace dans lequel ils vivent et travaillent. C'est aussi parce que ce ne sont ni des spécialistes de l'aménagement de l'espace urbain, ni des agents chargés de le contrôler ou de faire régner l'ordre public qui tiennent la plume. Pour une large majorité d'entre eux, les écrits produits en cette circonstance ont pour caractéristique d'être des textes personnels rédigés par des individus ordinaires. Produits dans, et traitant de, l'espace urbain parisien, ils constituent des témoignages d'autant plus précieux qu'ils appartiennent à une période de l'histoire de la capitale pour laquelle les archives sont sinistrées. Un grand nombre de papiers administratifs de la Ville de Paris et de la préfecture de la Seine ont en effet disparu dans les incendies de la Commune en mai 1871. Appartenant à la documentation produite dans le cadre d'une procédure administrative relevant du ministère de l'Intérieur, ces vestiges d'enquête publique ont été épargnés par les flammes. Éclairant les enjeux de la loi du 16 juin 1859 qui modifie les limites de Paris, ils projettent également une lumière neuve sur l'urbanisation et l'industrialisation de l'agglomération parisienne sous le Second Empire. En donnant accès aux avis de citoyens ordinaires sur la mesure envisagée mais aussi à des bribes d'histoires personnelles, les documents produits à l'occasion de l'enquête publique sur l'agrandissement de Paris permettent, en outre, d'ouvrir la voie de l'écriture d'une autre histoire urbaine, une histoire qui fait place aux paroles des habitants⁵.

Si elle s'inscrit dans un courant historiographique qui envisage de façon critique la geste haussmannienne⁶, la publication de ces écrits traduit également des préoccupations dictées par l'actualité. Un siècle et demi après le vote de la loi du 16 juin 1859, les limites de la capitale n'ayant pas été modifiées de manière notable depuis lors, de nouveaux projets de « Grand Paris » ou de « Paris métropole » se font jour⁷. De la confrontation des procédures mises en œuvre à cent cinquante ans d'intervalle ressort un constat aussi inattendu que paradoxal au premier abord : l'Empire de Napoléon III a organisé une consultation préalable des habitants, que ni les architectes ni les politiques d'une époque qui a inventé le terme de « démocratie participative » n'ont jusqu'ici sérieusement envisagée. Mettre au jour et revenir sur les traces de cette consultation, c'est ainsi se confronter également à

4. Sur cette notion, voir Daniel FABRE (éd.), *Écritures ordinaires*, Paris, Centre Georges Pompidou/P.O.L., 1993 et *id.*, *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions de la MSH, 1997.

5. Pour une première tentative dans ce sens, concernant le Paris du XVIII^e siècle, on se reportera aux travaux d'Arlette FARGE, notamment *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette (*Points Histoire*), 1986.

6. Voir Karen BOWIE (éd.), *La modernité avant Haussmann. Formes de l'espace urbain à Paris 1801-1853*, Paris, Éditions Recherches, 2001.

7. Pour des éléments sur l'histoire des projets de Grand Paris, voir Annie FOURCAUT, Emmanuel BELLANGER et Mathieu FLONNEAU (éd.), *Paris/Banlieues, conflits et solidarités*, Paris, Créaphis, 2007.

l'histoire encore peu défrichée de l'enquête publique et contribuer à éclairer, par une étude de cas, tant les modalités que les finalités et les usages de cette pratique au milieu du XIX^e siècle. Par le choix de ses objets d'investigation, l'historien s'inscrit inévitablement dans des préoccupations propres à son époque. Interroger un épisode de la genèse d'un dispositif aujourd'hui perçu comme emblématique d'une revivification du principe démocratique, c'est également une manière de questionner les pratiques contemporaines d'aménagement des territoires urbains. C'est surtout une façon d'affirmer la conviction selon laquelle cet aménagement n'est pas seulement l'affaire des politiques qui en décrètent l'opportunité et la teneur ou encore des architectes qui en dessinent les formes, mais aussi celle des habitants qui y vivent, l'agglomération parisienne ne faisant pas exception.

Revisiter les matériaux issus de l'enquête publique de 1859 vise enfin à modifier le regard porté sur eux. En focalisant l'attention sur ces documents administratifs que sont les registres d'enquête et en proposant d'en faire des objets d'analyse à part entière, il s'agit de voir en eux bien plus que des agrégats de textes à déchiffrer. Une telle approche conduit notamment à approfondir l'analyse des conditions socio-historiques dans lesquelles ont eu lieu les diverses opérations d'écriture qui les ont produits, mais aussi à porter attention à la matérialité et à la physionomie de ces documents d'archive. La prise en compte des conditions et finalités de production de cette série de registres constitue en effet un indispensable garde-fou à l'interprétation des textes qu'ils renferment. Le laborieux travail de transcription nécessité par cette entreprise de publication ne présente pas, à cet égard, que des inconvénients. La longue fréquentation de ces matériaux écrits crée une familiarité favorisant la perception de détails qui échappent nécessairement à une simple lecture. Au fil du temps, la vision s'accommode et le regard s'aiguise : l'identique et le différent, ou encore l'ordinaire et l'exceptionnel, se démêlent plus aisément.

Étant donné leur volume, il ne pouvait être toutefois question de publier *in extenso* l'ensemble des dépositions contenues dans la totalité des registres d'enquête conservés. Une sélection de textes a dû être opérée. Elle s'est efforcée d'offrir un échantillon représentatif tout à la fois des avis formulés, des considérations exposées, des formes prises par ces écrits, des participants et des localités enquêtées. Elle a été guidée par un souci de représentativité de l'ensemble, plus que par des critères toujours objectifs. Qualitatif, subjectif et approximatif, le choix des textes a ainsi eu tendance à privilégier la nouveauté sur le déjà-vu, même si l'idée de montrer leur caractère répétitif a aussi été présente. En outre, le parti a été pris de donner à lire l'ensemble des pétitions collectives manuscrites comportant cinq signatures ou plus. Au total, 339 textes ont été retenus sur les 1 260 enregistres, soit un peu plus du quart. Retranscrits ci-après, ces textes sont extraits des registres d'enquête renfermés dans des dossiers municipaux issus de la procédure administrative engagée par le ministère de l'Intérieur⁸.

8. Renvoyés à la préfecture par les mairies en mars 1859, ces dossiers municipaux contiennent, outre les registres d'enquête, les avis des commissions syndicales, les délibérations des conseils

Ils sont donnés à lire dans l'ordre dans lequel ils sont classés dans les deux cartons conservés aux Archives nationales⁹, c'est-à-dire d'abord par ordre alphabétique des noms de communes, puis en fonction de leur mode d'inscription dans le registre municipal – consignés ou annexés –, enfin chronologiquement¹⁰. Disposé en tête, le dossier parisien, regroupant les sous-dossiers relatifs à chacun des arrondissements rangés par ordre croissant de numéro, échappe à l'ordre alphabétique des noms de communes retenu pour ce classement des archives. Réalisé très vraisemblablement par le ministère de l'Intérieur de l'époque, ce classement est déjà en lui-même un indice matériel du statut privilégié de la commune de Paris dans une réforme territoriale qui en implique pourtant beaucoup d'autres. Dans la sélection proposée, les textes retenus sont intégralement transcrits. Le passage des documents aux textes est néanmoins réducteur et prive de nombreux indices que recèle l'aspect des écrits originaux. Les reproductions photographiques de certains d'entre eux, disposées au sein de cette introduction ou dans le cahier couleur central, ont précisément pour objet de fournir un aperçu de leur matérialité.

Par l'étude du contexte de production de ces écrits, il s'agira de restituer les situations dans lesquelles ils sont impliqués mais aussi les actions auxquelles ils participent pleinement. Les écrits, en effet, ne sont pas inertes. Dans son travail pionnier qui interroge « les pouvoirs de l'écrit », l'historien Henri-Jean Martin a exploré de premières pistes mettant en évidence les multiples formes d'une capacité d'action des écrits et montré qu'elle ne se limite pas aux intentions de leur auteur¹¹. Les différents intervenants qui, directement ou indirectement, prennent part à l'écriture des registres de la grande enquête publique menée du 13 au 27 février

municipaux mais aussi les procès-verbaux d'accomplissement des formalités ou des courriers des maires, auxquels s'ajoutent un certain nombre d'autres documents demandés aux communes par la préfecture : des tableaux statistiques renfermant des données démographiques et budgétaires (« n° 1 – Tableau de renseignements statistiques pour les changements de limite » ; « n° 2 – État des dettes de la Commune de » ; « n° 3 – État des créances de la Commune de » ; « n° 4 – État des fonds libres, résultant des économies faites sur les budgets antérieurs, et qui n'ont pas d'emploi au budget du présent exercice »), les budgets pour l'exercice 1859 et, moins systématiquement, des certificats ou plans relatifs aux paroisses existantes.

9. Le carton F²II Seine 36 renferme les dossiers des arrondissements parisiens et des communes d'Aubervilliers à Gentilly. Son complément, à savoir les dossiers des communes de Grenelle à La Villette, est contenu dans le carton coté F²II Seine 37. Outre les dossiers municipaux, ces deux cartons renferment également les procès-verbaux des conseils d'arrondissement.

10. Dans la plupart des communes, les dires annexés ont été disposés à la suite du registre, reliés à celui-ci ou plus généralement laissés libres. Dans un petit nombre de localités toutefois ces annexes ont été intégrées au registre, par des opérations de reliure spécifiques, afin que toutes les déclarations puissent être lues dans l'ordre chronologique de leur déposition. C'est le cas par exemple à Neuilly (cf. doc 8, p. 120) ou à Charonne.

11. Voir Henri-Jean MARTIN, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Albin Michel (*Bibliothèque de l'Humanité*), 1996 [1988]. On se reportera également aux travaux de Roger CHARTIER et à Christian JOUHAUD, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, *Histoire, Littérature, Témoignage*, Paris, Gallimard (*Folio Histoire*), 2009, Introduction, p. 9-21.

1859 dans l'agglomération parisienne poursuivent des objectifs distincts. Les traces qu'ils ont laissées portent témoignage de deux principaux types d'action engagés dans l'acte d'écriture : enquêter, d'une part, participer et protester, d'autre part. Distinctes, ces actions se trouvent intimement mêlées au moment de leur effectuation et laissent derrière elles ces objets écrits communs que sont les registres. Les déclarations des habitants sont prises, de manière inextricable, dans les rets d'une procédure administrative. Pour les besoins de l'analyse, les pratiques passées auxquelles ces vestiges scripturaires offrent une voie d'accès, d'une part celles de l'administration et d'autre part celles des habitants, seront toutefois examinées séparément. Pour autant, leurs relations n'en seront pas moins l'objet d'une attention particulière, car c'est précisément une situation d'interaction entre les citoyens et l'État que ces registres d'enquête publique permettent d'appréhender.